

SÉANCE DU  
CONSEIL  
4 MAI 2026

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi 4 mai 2026 à 20h, séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Vicky Poulin, sont présents : mesdames et messieurs, Sylvain Thibodeau, Thérèse Ménard Monty, Florian Ruckstuhl, François Mailloux, Lydia Maheux.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

Absence(s) : Patrick Gaudreau

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Mot de bienvenue par madame la mairesse**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026
- 4. Première période de questions**
- 5. Administration**
  - 5.1 Règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments - adoption
  - 5.2 Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus•es municipaux de la Municipalité de Sainte-Sabine - adoption
  - 5.3 Règlement modifiant le règlement concernant le traitement des élus municipaux - adoption
  - 5.4 Deuxième projet du règlement modifiant le règlement de zonage - adoption
  - 5.5 Règlement relatif aux remboursements des dépenses des élus(es) et employé(es) municipaux - avis de motion
  - 5.6 Règlement sur la gestion contractuelle - avis de motion
  - 5.7 Embauche - Inspecteur en voirie
- 6. Aménagement du territoire**

6.1 Aucun

**7. Finances**

7.1 Comptes payés et à payer

7.2 Demande de financement pour la Fondation des Foyers Farnham

7.3 Demande de commandite de l'École St-Joseph

**8. Travaux publics**

8.1 Collecte des gros rebuts pour l'année 2026

8.2 Appel de propositions - Marquage des rues et des dos d'ânes

**9. Loisirs et bibliothèque**

9.1 Aucun

**10. Correspondance**

10.1 Aucun

**11. Divers**

11.1 Aucun

**12. Deuxième période de questions**

12.1 Aucun

**13. Levée de la séance**

**MOT DE BIENVENUE PAR MADAME LA MAIRESSE**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2026-05-5152

IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit accepté en retirant le point suivant :

5.8 Révision nécessaire du projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales

et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2026-05-5153

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2026**

IL EST PROPOSÉ PAR Lydia Maheux  
APPUYÉ PAR Florian Ruckstuhl  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions.

**ADMINISTRATION**

2026-05-5154

**RÈGLEMENT RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant la *Loi sur le patrimoine culturel* et d'autres dispositions législatives est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit adopter le règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments prévu à l'article 145.41 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement contient des normes visant à empêcher le dépérissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure ;

CONSIDÉRANT QUE le projet du règlement 2026-04-454 a été déposé et qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance du 7 avril 2026 par Lydia Maheux ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption applicable du règlement a été suivie ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Lydia Maheux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le *Règlement numéro 2026-04-454 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments* soit adopté.

ADOPTÉE

**RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS•ES  
MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE - ADOPTION**

2026-05-5155

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité a adopté, le 14 février 2022 le *Règlement numéro 2022-01-425 Code d'éthique et de déontologie des de la Municipalité de Sainte-Sabine*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, RLRQ c. E-15.1.0.1 (ci-après la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1<sup>er</sup> mai qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification ;

ATTENDU QU'une élection générale s'est tenue le 2 novembre 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élu(e)s révisé;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

ATTENDU QUE le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

ATTENDU QUE le projet du règlement 2026-04-455 a été déposé, qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance du 7 avril 2026 par Lydia Maheux;

ATTENDU QUE Lydia Maheux a procédé à la présentation de ce règlement à la séance du 7 avril 2026;

ATTENDU QUE le présent règlement est adopté en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, RLRQ, c. E-15.1.0.1;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le *Règlement numéro 2026-04-455 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus•es municipaux de la Municipalité de Sainte-Sabine* soit adopté.

ADOPTÉE

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS  
MUNICIPAUX - ADOPTION**

**2026-05-5156**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c.T-11.001) permet au conseil municipal de fixer la rémunération du maire et des conseillers et autres conditions;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité de Sainte-Sabine est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais qu'il y a lieu de modifier la clause de paiement;

CONSIDÉRANT QUE le projet du règlement 2026-04-456 a été déposé et qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance du 7 avril 2026 par Sylvain Thibodeau ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché le 8 avril 2026 tel que requis par la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c.T-11.001);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Lydia Maheux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le *Règlement numéro 2026-04-456 modifiant le règlement no. 2024-05-441 concernant le traitement des élus municipaux* soit adopté.

ADOPTÉE

**DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE -  
ADOPTION**

**2026-05-5157**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Sabine a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut modifier son règlement de zonage no. 2007.07.291 afin d'apporter des modifications à la réglementation en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet du règlement 2026-04-457 a été déposé et qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 avril 2026 par Patrick Gaudreau ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 28 avril 2026 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Brome-Missisquoi a formulé des commentaires exigeant que des modifications soient apportées au projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Florian Ruckstuhl  
APPUYÉ PAR Lydia Maheux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le deuxième projet de *Règlement numéro 2026-04-457 amendant le règlement no. 2007.07.291 intitulé Règlement de zonage, afin d'autoriser l'usage de mini-entrepôt de la classe d'usage C2-1 dans la zone SSB-06 et de limiter l'usage C2-1 à un seul site par zone, dans les zones SSB-01, C2-01, 11-22 et MIX-01* soit adopté.

ADOPTÉE

**RÈGLEMENT RELATIF AUX REMBOURSEMENTS DES DÉPENSES DES ÉLUS(ES) ET  
EMPLOYÉ(ES) MUNICIPAUX - AVIS DE MOTION**

Madame Thérèse Ménard Monty donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif aux remboursements des dépenses des élus(es) et employé(es) municipaux.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

### **RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE - AVIS DE MOTION**

Madame Thérèse Monty donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement sur la gestion contractuelle.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

### **EMBAUCHE - INSPECTEUR EN VOIRIE**

**2026-05-5158**

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil accepte l'embauche de monsieur Alexandre Vincent à titre d'inspecteur en voirie et ce, à compter du 19 mai 2026, aux conditions énumérées dans le dossier d'embauche.

ADOPTÉE

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Aucun sujet

### **FINANCES**

### **COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

**2026-05-5159**

IL EST PROPOSÉ PAR Lydia Maheux  
APPUYÉ PAR Florian Ruckstuhl  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver la liste des comptes payés et à payer, soit :

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT</b>
CLUB OPTIMISTE DE FARNHAM INC.	11988	250.00
KARINE BRUNELLE	11989	528.89
LES MARÂÎCHERS ARCAND INC.	11990	2 265.00
ST-GERMAIN CHANTAL	11991	165.02
GROUPE ARCHAMBAULT INC	11992	262.92
ATLAS&CO	11993	18.03
B&B PRO-NET	11994	646.73
ETHIER, MURIELLE	11995	468.91
ENTREPRISES S. CABANA INC.	11996	1 147.83
EXCAVATION AF GAGNON INC.	11997	742.66
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	11998	142.56
GAUMOND & ASSOCIES	11999	162.69
EXCAVATION LAREAU & FILS INC.	12000	31 276.69
LIBRAIRIE MODERNE	12001	1 583.25
MUN. NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE	12002	1 659.12
MUNICIPALITE CANTON BEDFORD	12003	7 383.25
VOX AVOCAT(E)S INC.	12004	2 929.56
MICHEL POUTRÉ	12005	90.00
SERVICE TOPO F. MARTIN	12006	2 242.01

ST-GERMAIN CHANTAL	12007	228.06
VILLE DE FARNHAM	12008	19 592.33
		<b>73 785.51</b>

SALAIRES	PÉRIODE	MONTANT
SALAIRES ET ANIMATION	29/03/2026 AU 11/04/2026	4 117.36
SALAIRES ET ANIMATION	12/04/2026 AU 25/04/2026	4 734.32
		<b>8 851.68</b>

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DU PRÉLÈVEMENT	MONTANT
REGIE INTERMUNICIPALE	2424	2 064.54
BELL MOBILITE INC	2428	48.35
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	2429	1 154.17
HYDRO QUEBEC	2430	35.48
TELUS HEALTH (CANADA) LTD	2431	68.50
VISA DESJARDINS	2432	895.66
HYDRO QUEBEC	2433	33.08
VISA DESJARDINS	2434	120.72
VIDÉOTRON	2435	279.10
LE CHEFFE	2436	457.88
LE CHEFFE	2437	1 201.13
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	2438	219.40
FTC INFORMATIQUE	2440	215.12
GESTIM INC.	2441	3 534.27
EUROFINS ENVIRONEX	2442	79.33
JODOOM ELECTRIQUE INC.	2443	888.55
JODOOM ELECTRIQUE INC.	2444	12 004.96
DUPONT ÉNERGIES BED (221)	2445	2 675.09
REGIE INTERMUNICIPALE	2446	3 442.35
VISA DESJARDINS	2447	92.71
FTC INFORMATIQUE	2448	132.06
HYDRO QUEBEC	2449	613.50
REVENU QUEBEC	2450	5 966.63
TETRA TECH QI INC.	2451	13 222.14
VISA DESJARDINS	2452	92.71
VISA DESJARDINS	2453	559.50
		<b>50 096.93</b>
	<b><u>GRAND TOTAL</u></b>	<b><u>132 734.12</u></b>

ADOPTÉE

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses décrites précédemment.

Chantal St-Germain, directrice générale et greffière-trésorière

**DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA FONDATION DES FOYERS FARNHAM**

IL EST PROPOSÉ PAR Lydia Maheux  
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la municipalité accorde une aide financière d'un montant de 250\$ à la  
Fondation des Foyers Farnham.

ADOPTÉE

#### **DEMANDE DE COMMANDITE DE L'ÉCOLE ST-JOSEPH**

**2026-05-5161**

IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Lydia Maheux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la municipalité accorde une aide financière de 200\$ à l'École St-Joseph  
dans le cadre de leur activité de financement pour la rénovation de la cuisine  
scolaire.

ADOPTÉE

#### **TRAVAUX PUBLICS**

#### **COLLECTE DES GROS REBUTS POUR L'ANNÉE 2026**

**2026-05-5162**

IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la compagnie Excavation AF Gagnon inc. soit mandatée afin d'effectuer  
la collecte des gros rebuts le 6 juillet 2026 et ce, aux taux horaires de 125\$ pour  
la rétrocaveuse, 154.61\$ pour le camion 12 roues, 132.57\$ pour le camion  
10 roues et 45\$ de temps d'homme si requis, le tout excluant les taxes.

ADOPTÉE

#### **APPEL DE PROPOSITIONS - MARQUAGE DES RUES ET DES DOS D'ÂNES**

**2026-05-5163**

IL EST PROPOSÉ PAR Lydia Maheux  
APPUYÉ PAR Florian Ruckstuhl  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière a effectué un  
appel de propositions pour le marquage des rues de la municipalité ainsi que  
des dos d'ânes.

ADOPTÉE

#### **LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE**

Aucun sujet

#### **CORRESPONDANCE**

Aucun sujet

#### **DIVERS**

Aucun sujet

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2026-05-5164**

IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Florian Ruckstuhl  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20h31.

ADOPTÉE

---

Vicky Poulin  
Mairesse

---

Chantal St-Germain  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

« Je, Vicky Poulin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

ADOPTÉE